



Ecole Primaire
Le Gaz
73190 – Apremont

<http://apremont.ecole.free.fr>

P.P.M.S.

Plan Particulier de Mise en Sûreté

face aux risques majeurs

Sommaire

<i>Sur le plan technique</i>	3
A – Liste des risques	3
B – Accès de l'établissement	3
1 – Description des accès.....	3
2 – Plan de l'établissement avec accès.....	3
C – Organe de coupure et locaux à risques	4
1 – Emplacement des organes de coupure.....	4
2 – Locaux à risques.....	4
3 – Plan de masse.....	5
D – Lieu de mise en sécurité	6
1 – Mise en sûreté interne.....	6
2 – Mise en sûreté externe.....	6
3 – Plan de masse.....	6
<i>Sur le plan humain et relationnel</i>	8
A – Différentes mesures envisagées	8
1 – Cas d'inondation (Risque n° 1).....	8
2 – Cas de séisme (Risque n° 2).....	8
3 – Cas de mouvement de terrain (Risque n° 3).....	8
4 – Cas de rupture de barrage (Risque n° 4).....	9
5 – Cas d'accident de transport de matières dangereuses (nuage toxique) (Risque n° 5).....	9
6 – Cas d'incendie (Risque n° 6).....	9
B – Information du conseil d'école et des parents	9
1 – Conseil d'école.....	9
2 – Communauté scolaire.....	9
3 – Les parents d'élève(s).....	9
C – Communication interne du dispositif d'alerte	10
D – Liste des secouristes au sein de l'établissement	10
E – Prises en charge particulières	10
1 – Hors des locaux scolaires.....	10
2 – Personnes nécessitant une attention particulière.....	10
<i>Sur le plan pratique</i>	11
A – Répartition des missions des personnels	11
B – Annuaire de crise	11
C – Lieu de la cellule de crise – Moyens de communication	12
1 – Local désigné.....	12
2 – Matériel de crise.....	12
3 – Contrôle du Matériel.....	12
D – Date de la dernière révision du PPMS	12
<i>Annexe 1</i>	13
<i>Annexe 2</i>	14
<i>Annexe 3</i>	15

Sur le plan technique

A – Liste des risques

- Inondation (**Risque n° 1**)
- Séismes (**Risque n° 2**)
- Mouvement de terrain (**Risque n° 3**)
- Rupture de barrages (**Risque n° 4**)
- Risques liés au transport de matières dangereuses par la route (**Risque n° 5**)
- Risques d'incendie (**Risque n°6**)

B – Accès de l'établissement

1 – Description des accès

Accès à la cour

- Petit portail aux abords de la cantine (point **vert** sur le *plan de situation*)
- Portail central (point **vert** sur le *plan de situation*)
- Portail de secours (proche de la route de Saint-Vit – point **vert** sur le *plan de situation*)

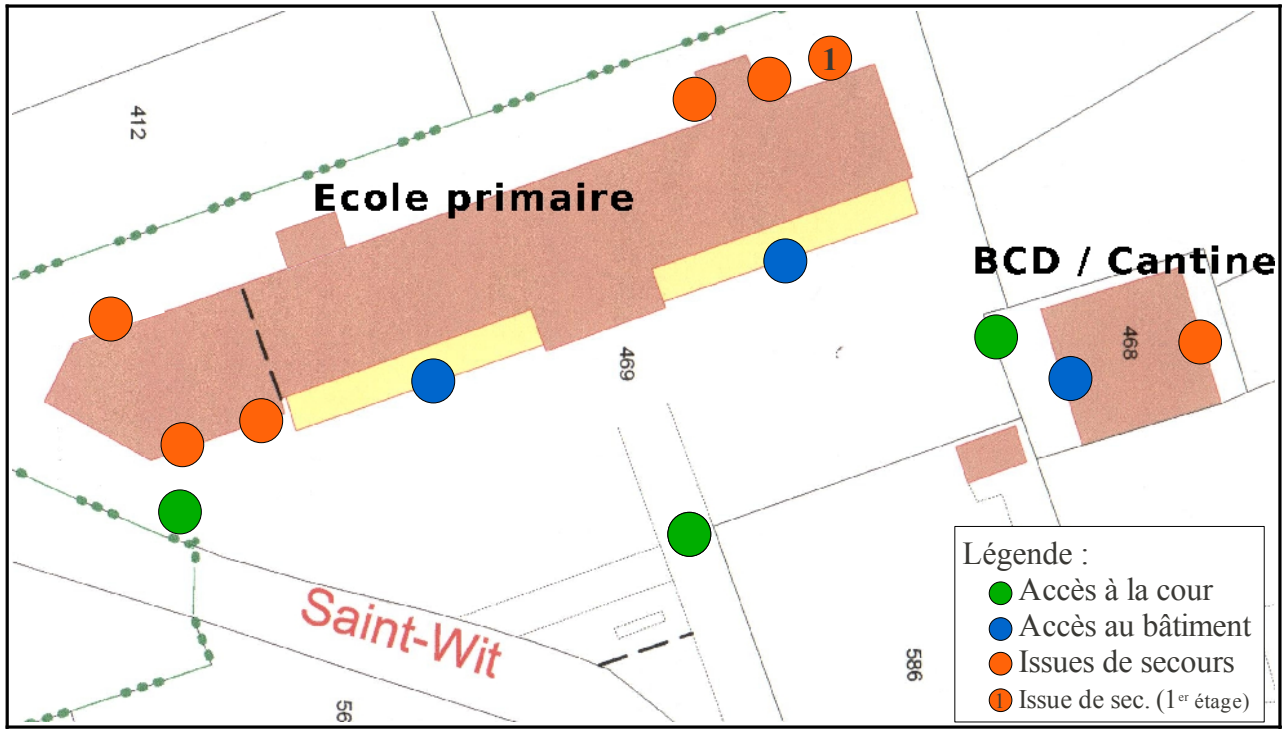
Accès au bâtiment

- **Deux entrées** principales pour l'école et **une** pour la BCD (en **bleu** sur le *plan de situation*)
- **Quatre sorties** de secours pour l'école et **une** pour la BCD (en **orange** sur le *plan de situation*)

Personne en charge du contrôle des accès de l'établissement

La personne en charge de la direction de l'école
(en cas d'absence voir la liste de substitution, en *Annexe 2*)

- 2012 – 2013 : Luc De Rossi
- 2013 – 2014 :
- 2014 – 2015 :
- 2015 – 2016 :
- 2016 – 2017 :



Plan de situation

C – Organe de coupure et locaux à risques

1 – Emplacement des organes de coupure

Electricité

Les disjoncteurs sont matérialisés par un point **rouge** sur le *plan de masse*.
Disjoncteur général (matérialisé avec la lettre **G**) : cave côté classes 3 et 4, derrière la porte.

Eau

Vannes maternelles : dans les toilettes adulte des maternelles
Vannes classes 3, 4 et 5 :

Les vannes sont matérialisées par un point **violet** sur le *plan de masse*.

Ventilation

VMC, uniquement dans les toilettes des Classes 3 et 4.

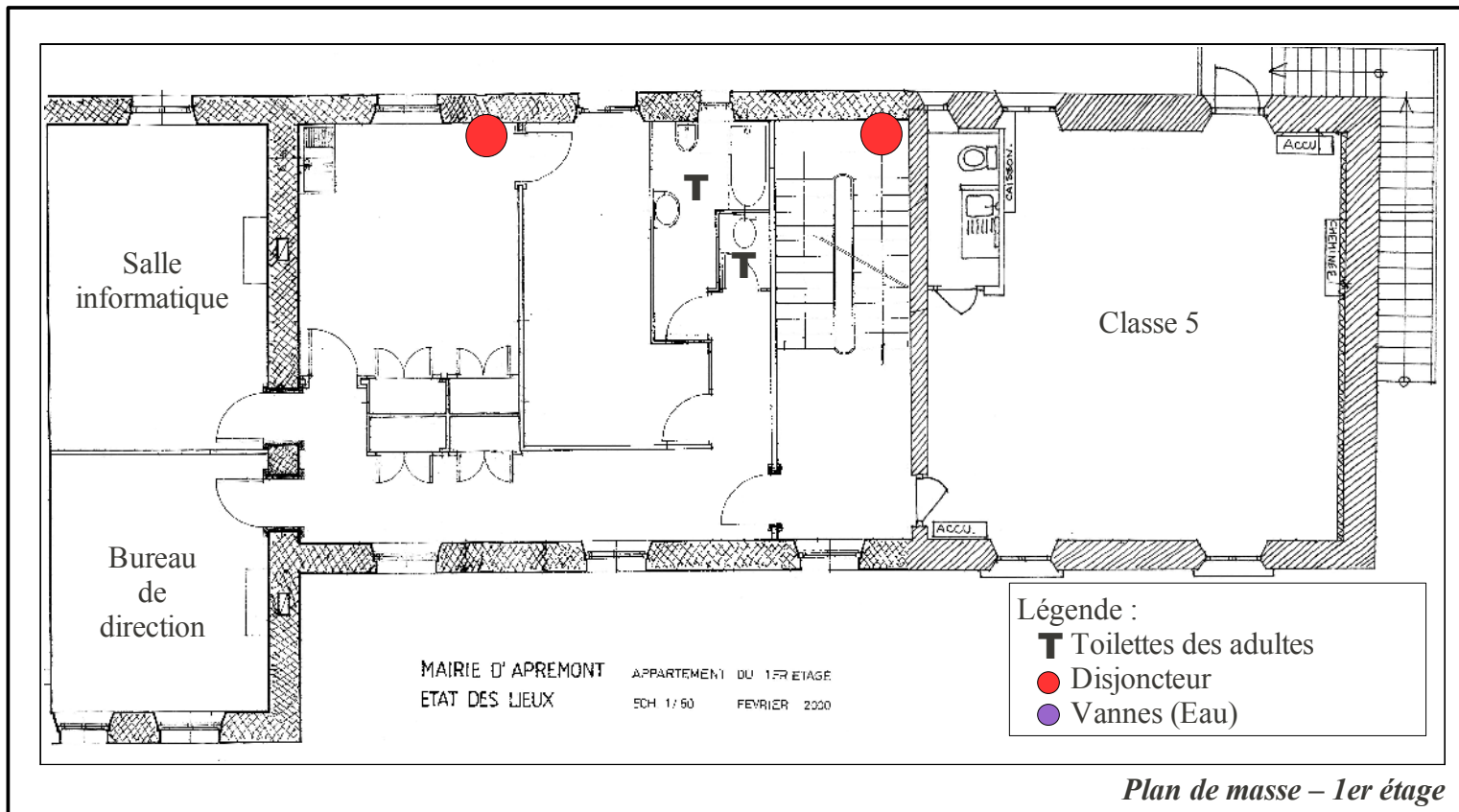
2 – Locaux à risques

Toilettes des adultes : les produits d'entretien sont stockés au-dessus des toilettes.
Algeco : les produits d'entretien sont stockés dans le local fermé à clef.

Les toilettes des adultes portent la lettre **T** sur le *plan de masse*.

3 – Plan de masse





Plan de masse – 1er étage

D – Lieu de mise en sécurité

1 – Mise en sûreté interne

Les classes 1 et 2 se regroupent dans la salle de jeux (voir *plan de masse, mise en sûreté*).
 Les classes 3, 4, 5 et les élèves en salle informatique se regroupent dans la 5ème classe. (voir *plan de masse, mise en sûreté*).

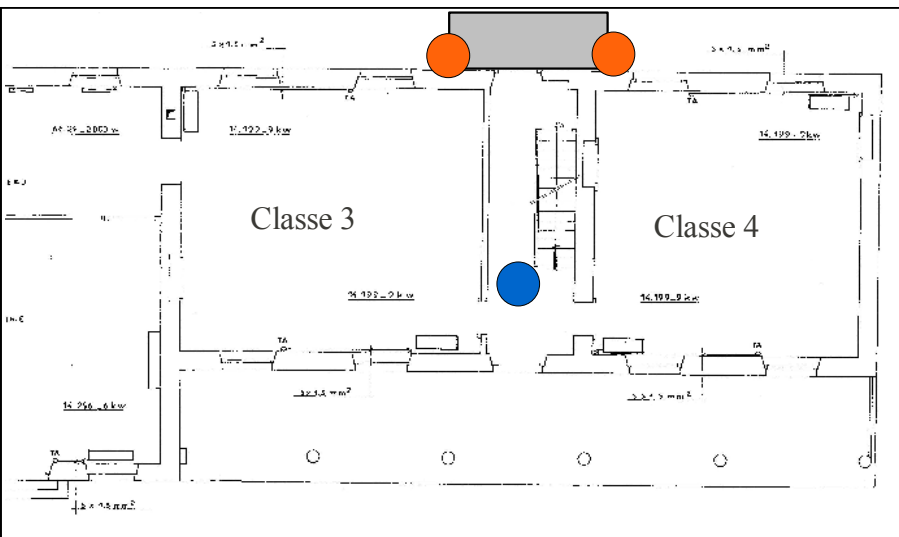
Les groupes en BCD restent en BCD.

2 – Mise en sûreté externe

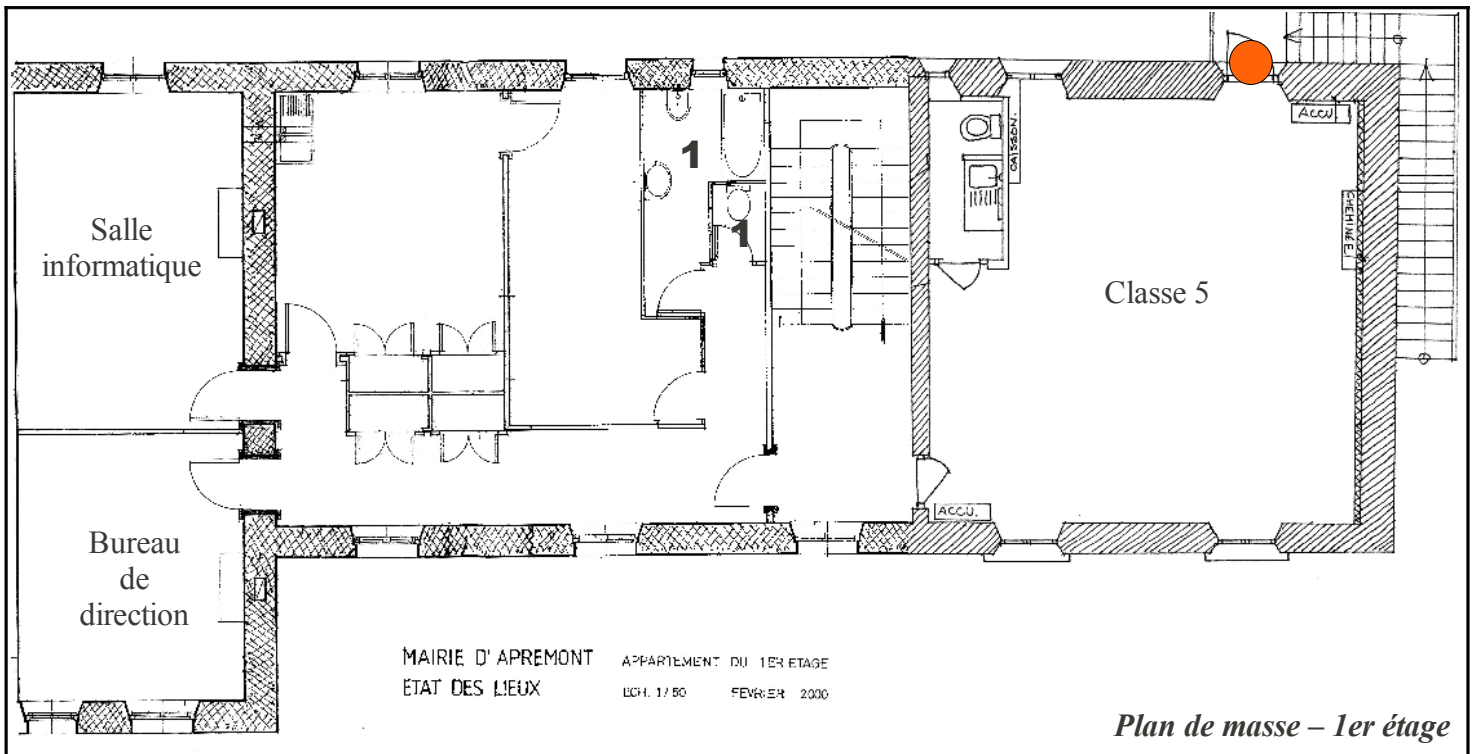
En cas de mesure de mise en sûreté à l'extérieur de l'école, tous les élèves seront regroupés sur les hauteurs immédiates, attenantes à l'école (les élèves couperont à travers les champs ou passeront par la route) : **Endroit de ralliement : le lieu-dit Saint-Vit** (voir *Annexe 1*)

3 – Plan de masse

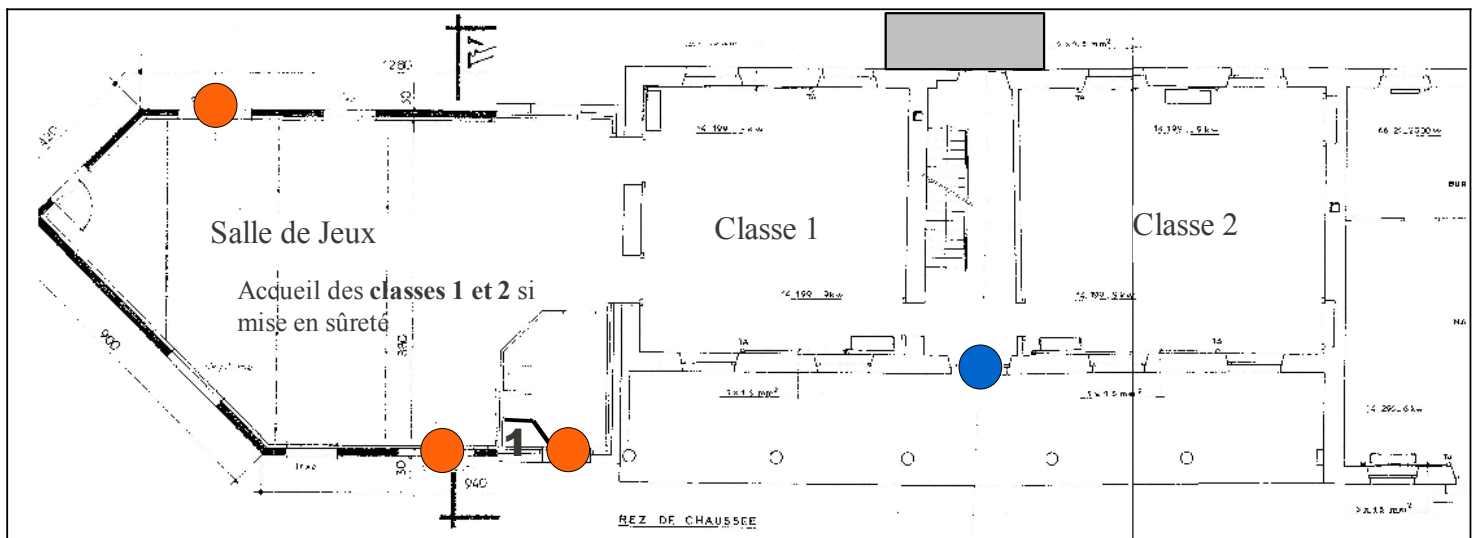
[Voir page suivante]



- Légende :
- 1** Toilettes des adultes
 - Issues de secours
 - Accès au bâtiment



Plan de masse – 1er étage



Plan de masse, mise en sûreté

Sur le plan humain et relationnel

A – Différentes mesures envisagées

1 – Cas d'inondation (Risque n°1)

- Si les délais sont **suffisants** :
 - Evacuation préventive effectuée par les autorités.
- Si les délais sont **insuffisants** :
 - Evacuation des enfants sur les hauteurs situées juste derrière l'école : **Lieu-dit Saint-Vit** (voir *Annexe 1*)
 - S'il **n'est pas possible d'évacuer**, mise en sûreté des enfants à l'étage : pour les classes 1 et 2, **Salle de la mairie** (au 1^{er} étage), pour les classes 3, 4, 5 et salle informatique en classe 5 (au 1^{er} étage).

Dans les deux :

- ◆ Coupure de l'électricité.
- ◆ Fermeture des portes et des fenêtres d'école.
- ◆ Ecouter la radio.

2 – Cas de séisme (Risque n° 2)

- Si le personnel et les élèves **sont à l'intérieur** :
 - S'éloigner des fenêtres et se placer sous les tables.
 - Après la secousse :
Evacuation des locaux et se rejoindre sur le **parking inférieur** (voir *Annexe 1*), puis se diriger dans les vignes sises **derrière la maison de la vigne** (voir *Annexe 1*).
- Si le personnel et les élèves **sont à l'extérieur** :
 - S'éloigner des bâtiments et se rejoindre sur le **parking inférieur** (voir *Annexe 1*), puis se diriger dans les vignes sises **derrière la maison de la vigne** (voir *Annexe 1*).

3 – Cas de mouvement de terrain (Risque n° 3)

- Si le personnel et les élèves sont **à l'intérieur** :
 - S'éloigner des fenêtres et mise en sûreté des enfants à l'étage : pour les classes 1 et 2, **Salle de la mairie** (au 1^{er} étage), pour les classes 3, 4, 5 et salle informatique en classe 5 (au 1^{er} étage).
- Si le personnel et les élèves sont **à l'extérieur** :
 - Entrer dans le bâtiments et mise en sûreté des enfants à l'étage : pour les classes 1 et 2, **Salle de la mairie** (au 1^{er} étage), pour les classes 3, 4, 5 et salle informatique en classe 5 (au 1^{er} étage).

4 – Cas de rupture de barrage (**Risque n° 4**)

- Evacuation des enfants sur les hauteurs situées juste derrière l'école : *Lieu-dit Saint-Vit* (voir *Annexe 1*)

5 – Cas d'accident de transport de matières dangereuses (nuage toxique) (**Risque n° 5**)

- Si le personnel et les élèves sont à l'intérieur :
 - Les *classes 1 et 2* se rassemblent dans la *salle de jeux*.
 - ◆ Coupure de l'électricité.
 - ◆ Ecouter la radio.
 - Confinement des *classes 3, 4, 5 et salle informatique en classe 5 (au 1^{er} étage)*.
 - ◆ Coupure de l'électricité.
 - ◆ Ecouter la radio.
- Si le personnel et les élèves sont à l'extérieur :
 - Confinement de chaque classe respectivement dans *les lieux sus-cités*.

6 – Cas d'incendie (**Risque n° 6**)

- Les élèves sont rassemblés sur le parking, en contrebas de l'école.

B – Information du conseil d'école et des parents

1 – Conseil d'école

- Date du 1^{er} conseil d'école durant lequel le plan a été exposé : 23/03/07
- Remarques faites :

RAS

Document transmis à un parent pompier

- A chaque nouvelle année scolaire, le conseil d'école sera informé de ce plan lors de la première réunion annuelle.

2 – Communauté scolaire

- Personnels travaillant pendant le **temps scolaire** (enseignant, stagiaire, ATSEM, intervenant...) :
 - Transmettre un exemplaire du PPMS.
- Personnels travaillant pendant le **temps péri-scolaire** (personnel communal) :
 - La municipalité sera chargée d'informer le personnel.
- **Elèves** : Du CP au CM2 :
 - Explications succinctes du dispositif

3 – Les parents d'élève(s)

- Ils seront informés lors de la mise en place du plan par courrier. Ce courrier stipulera que le PPMS est disponible sur le site internet de l'école (<http://apremont.ecole.free.fr>), auprès de la direction, et auprès des parents délégués. Il sera accompagné d'un rappel des consignes élémentaires – *ne pas venir chercher les enfants, éviter de téléphoner, écouter la radio, rassurer...*
- Une information sera redonnée chaque année lors de la réunion de rentrée de classe.

C – Communication interne du dispositif d'alerte

- En cas de confinement : Communication entre les classes séparées par la mairie via le téléphone.
- En cas d'évacuation : alarme incendie (mise en place d'une alarme centralisée Ecole/Mairie, pour la rentrée 2013).

D – Liste des secouristes au sein de l'établissement

- ◆ 2012 – 2013 :
- ◆ 2013 – 2014 :
- ◆ 2014 – 2015 :
- ◆ 2015 – 2016 :
- ◆ 2016 – 2017 :

E – Prises en charge particulières

1 – Hors des locaux scolaires

- BCD :
 - Confinement dans la BCD pour les **risques n° 2 et 5**.
 - Pour **les autres risques**, se référer à la description du paragraphe ci-dessus : A/ Différentes mesures envisagées.
- Stade :
 - Confinement dans la salle polyvalente pour les **risques n° 2 et 5**.
 - Se diriger au lieu-dit « La Plantée » pour les **risques n° 1 et 4**.
 - Rester au centre du stade pour le **risque n° 2**.
- Salle polyvalente :
 - Confinement dans la salle polyvalente pour les **risques n° 2 et 5**.
 - Se diriger au lieu-dit « La Plantée » pour les **risques n° 1 et 4**.
 - Rester au centre du stade pour le **risque n° 2**.

2 – Personnes nécessitant une attention particulière

- Voir *Annexe 3* (si personne concernée).

Sur le plan pratique

A – Répartition des missions des personnels

Missions	Personnels
● Déclencher l'alerte, activer le plan particulier de mise en sûreté	Directeur (trice) ou faisant fonction Numéro auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours : Tél : 04.79.28.30.23
● S'assurer de la mise en place des différents postes	
● Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités	
● Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	Chaque enseignant pour sa classe
● Contrôler l'accès de l'établissement	ATSEM et les enseignants des classes 3 et 4 (pour leur côté)
● Couper les circuits (électricité et eau si nécessaire)	ATSEM et enseignant de la classe 3
● S'assurer que tout le monde est en sûreté (public spécifique en particulier)	Chaque enseignant pour sa classe
● Gérer les communications téléphoniques (secours, familles, médias)	Directeur (trice) ou faisant fonction
● Assurer l'encadrement des élèves, (pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)	Chaque enseignant pour sa classe

B – Annuaire de crise

- Rectorat : 04.79.74.70.00
- Inspection Académique : 04.79.69.16.36
- IEN : 04.79.84.23.70
- Préfecture : 04.79.75.50.50
- Conseil régional : 04.72.59.40.00
- Antenne local du conseil régional : 0810.413.555
- Conseil général : 04.79.96.73.73
- Mairie : 07.79.28.33.09
- **Monsieur le Maire (M. Dupraz) : 06.10.24.90.93**

- Pompier urgence : 18
- SAMU : 15
- Centre anti-poison (Lyon): 04.72.11.69.11
- Police : 17
- Fréquences radio : France bleu pays de Savoie : 99.1
France Inter : 93.5
France infos : 105.1

C – Lieu de la cellule de crise – Moyens de communication

1 – Local désigné

- Aucun local désigné en particulier. Les locaux ne le permettent pas. Chaque groupe (classes 1-2 et classes 3-4-5) sera autonome.

2 – Matériel de crise

- 4 Trousses de crise situées :
 - **classe 1** : salle de jeu
 - **classe 5** : dans l'armoire
 - **dans l'armoire à pharmacie** (trousse prévue pour les sorties au stade et à la salle polyvalente)
 - **dans la cantine/ BCD**
- Chaque trousse contient :
 - ◆ Trousse de premiers secours
 - ◆ Lampe de poche
 - ◆ Poste de radio à pile
 - ◆ Piles de rechange en conséquence
 - ◆ Cahier pour noter la chronologie des événements
 - ◆ Stylo

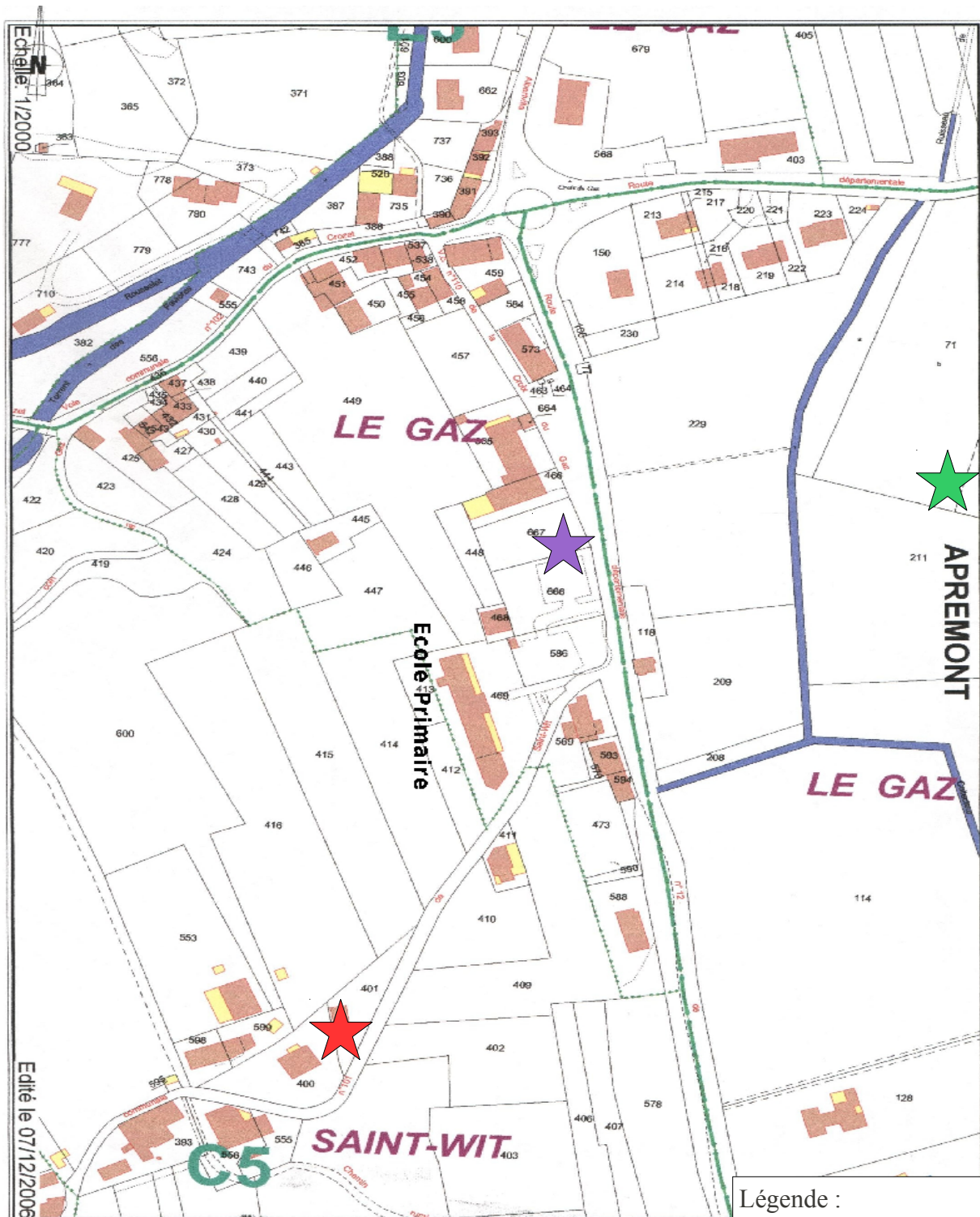
3 – Contrôle du Matériel

	Etat du matériel	Vérifié par :
◆ 2012 - 2013 :		
◆ 2013 - 2014 :		
◆ 2014 - 2015 :		
◆ 2015 - 2016 :		

D– Date de la dernière révision du PPMS

Mai 2013, par Luc De Rossi, Directeur

Annexe 1



Annexe 2

Personne absente	Remplacée par...
● Directeur(trice)	chargé de direction
● Chargé de direction	Enseignant de la classe 1
● Enseignant de la classe 1	Enseignant de la classe 2
● Enseignant de la classe 2	Enseignant de la classe 1
● Enseignant de la classe 3	Enseignant de la classe 4
● Enseignant de la classe 4	Enseignant de la classe 3
● ATSEM	Enseignant de la classe 1

Annexe 3

Personnes nécessitant d'une attention particulière

	personne	dispositif
◆ 2012 - 2013 :	Simon Chapot Antonin Chevrier Loane Pallud	Matériel crise d'épilepsie – PAI (étagère derrière le bureau, classe 3) Matériel crise d'asthme – PAI (étagère derrière le bureau, classe 3) Matériel crise d'épilepsie – PAI (toilettes maternelle / pharmacie, classe 1)
◆ 2013 - 2014 :		
◆ 2014 - 2015 :		
◆ 2015 - 2016 :		